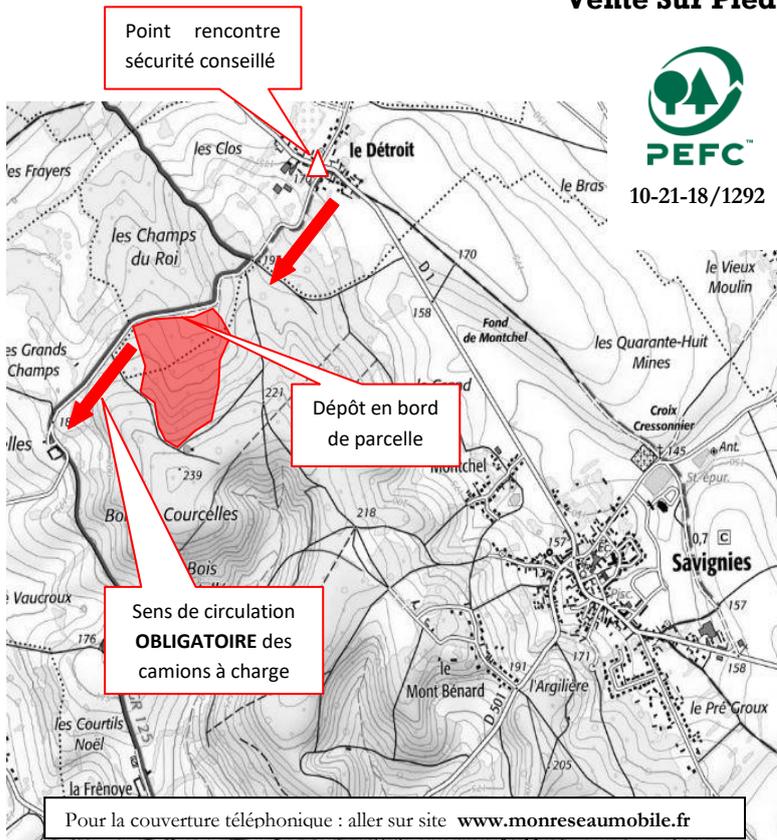


Vente Sur Pied et en Bloc



10-21-18/1292



Propriétaire GF du Bois des Vallées
Certification PEFC : 10-21-18/1292
Département Oise (60)
Localisation 10 km à l'Ouest de Beauvais
Commune Savignies
Lieu-dit Les Champs du Roi
Coordonnées GPS Longitude : 1,943195°
 (Degrés Décimaux) Latitude : 49,473753°
Point de Rencontre Voir plan ci-contre
Sécurité conseillé

Essence principale	Chêne et châtaignier
Volume présumé	236 m3
Nombre d'arbres	138
Volume moyen	1,7 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles PSG 13, 14 et 18
Surface 10 hectares environ
Limites chemins/clôture
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre

Lot estimé par Expert JMP – MM – LE - BC
 Jean-Marc Péneau
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Option : vente houppiers et taillis à l'UP après exploitation des grumes

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 05 février 2020

Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
Chêne			3	9	21	20	22	14	20	7	4	2			122	208	1,7
Châtaignier					3	3	3	1	1						11	19	1,7
Bouleau					2	1		1							4	6	1,5
Hêtre										1					1	3	3
Observations :															138	236	1,7

Clauses particulières

Préambule : constat d'huissier obligatoire de la route (possibilité chez Me Baclet au 03 44 26 20 01)

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 35 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par temps sec ou de gel. Avant d'intervenir prévenir la mairie de Pierrefitte (03 44 82 18 61) et Savignies (03 44 82 29 74)

Stockage : au sud en bord de parcelle

Délai d'exploitation : 15 avril 2020

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 40 % au comptant
 30 % par Billet à Ordre avalisé au 15.06.2020
 30 % par Billet à Ordre avalisé au 15.09.2020

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

